



SPÉCIAL PAIEMENT EN LIGNE

Redevance "Ordures ménagères" 2011 :

Optez pour le paiement en ligne !

Désormais, la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez vous offre la possibilité de régler votre Redevance Ordures Ménagères via internet.

Rapide :

Quelques 'clics' suffisent pour vous acquitter de votre facture. Un service rendu disponible 24h/24 et totalement gratuit.

Sûr :

Votre paiement s'effectue via le site sécurisé de la Direction Générale des Finances Publiques, comme sur toute autre plateforme d'achat en ligne : vous saisissez le numéro de la facture et le montant de celle-ci, votre adresse électronique puis les informations de votre carte bancaire.

A la fin du processus de paiement, vous éditez votre reçu de paiement et un mail de confirmation vous est adressé.

Comment effectuer votre saisie :

1 munissez-vous de votre de facture 'Redevance Ordures Ménagères' et de votre carte bancaire



2 rendez-vous sur le site de la Communauté de communes 'www.paysmeslaygrez.fr'



3 accédez au paiement en ligne à partir du bouton



Informations et renseignements